



**ARTISANS
DU MONDE**

**POUR UN COMMERCE
ÉQUITABLE**

L'association est reconnue d'intérêt général. Selon les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, les dons et versements qu'elle reçoit ouvrent droit à réduction d'impôts. Le taux de réduction est de 66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, l'excédent pouvant être reporté les années suivantes jusqu'à la 5e inclusivement. Ils n'ouvrent pas droit à l'article 885 bis (ISF)

WWW.ARTISANSDUMONDE.ORG

JE SOUTIENS ARTISANS DU MONDE EDUCATION ET PLAIDOYER

NOM: PRÉNOM:
ADRESSE:
TEL: MAIL:
(POUR ENVOI DU RECU FISCAL)

JE FAIS UN DON DE: 10€ - 20€ - 30€ - 50€ - 75€ - 100€ - 150€ - 200€

J'EFFECTUE UN DON DE MON CHOIX DE:€

66% DE MON DON EST DÉDUCTIBLE DE MES IMPÔTS. UN DON DE 100 EUROS ME COÛTE 33 EUROS.

CHÈQUE À DÉPOSER À LA BOUTIQUE OU À ENVOYER PAR VOIE POSTALE À L'ADRESSE CI-DESSOUS (À L'ORDRE DE "ARTISANS DU MONDE E&P"):

ARTISANS DU MONDE 7, RUE CHARRUE 21000 DIJON - TEL: 03 80 44 97 33